moyen de venir en aide aux malheureuses victimes de la guerre. »

De son côté la Conférence, après la proclamation du résultat du Concours, a décidé d'adresser à l'Auguste Bienfaitrice le télégramme suivant :

« La huitième Conférence Internationale de la Croix-Rouge, après avoir distribué les fonds provenant des libéralités de Votre Majesté, croit devoir lui adresser l'hommage respectueux de sa profonde reconnaissance. » Dr FERRIÈRE.

RAPPORT DU JURY INTERNATIONAL DU CONCOURS FONDÉ PAR S. M. L'IMPÉRATRICE MARIE-FÉODOROVNA A LA HUITIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE, PRÉSENTÉ PAR M. LE Dr FERRIÈRE.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au moment où la Conférence va entendre le rapport du Jury international chargé, pour la première fois, d'attribuer les prix dus à la générosité de S. M. l'Impératrice douairière de Russie, nous nous sentons pressés d'exprimer, au nom du Jury et au nom de la VIIIme Conférence toute entière, notre profonde gratitude à S. M. l'Impératrice Marie-Féodorowna, l'auguste protectrice de la Société de la Croix-Rouge russe, pour le témoignage éclatant de haute bienveillance et de sollicitude éclairée qu'elle a daigné donner à l'œuvre de la Croix-Rouge.

Sa Majesté a désiré encourager les inventions pouvant, en quelque mesure, atténuer les souffrances inévitables résultant d'un combat meurtrier, par l'organisation de secours prompts et efficaces ayant pour objet le relèvement des blessés.

C'est une noble et belle pensée qui honore l'auguste souveraine qui a pris l'initiative de ce Concours international, et qui a si largement mis à notre disposition une grande somme d'argent pour récompenser ces efforts.

Nous avons la confiance que les résultats que nous allons proclamer répondront aux vœux et aux espérances de Sa Majesté, et nous proposons à la Conférence de se lever pour témoigner à nouveau notre profonde gratitude pour le don généreux que Sa Majesté l'Impératrice a daigné faire à la Croix-Rouge.

Mesdames et Messieurs,

Le Jury international désigné par le choix des Comités centraux, pour décerner le prix du « Fonds international de la Croix-Rouge, Impératrice Marie-Féodorovna, » s'est réuni à partir du 10 juin à Londres sous la présidence de S. E. M. de Martens, remplacé, à son départ pour la Conférence de La Haye, par S. E. M. le Prof. Zoege de Manteuffel, désigné par le Comité central de la Croix-Rouge de Russie.

M. le prof. Guyon, désigné par le Comité central de la Croix-Rouge française comme juré au concours, empêché, a été remplacé par M. le Dr Lortat-Jacob, médecin principal de première classe de l'armée, membre du Conseil de la Société française de secours aux blessés militaires.

D'après l'article 2 des statuts du fonds Marie-Féodorowna, le jury avait pour mission de décerner trois prix : « pour des inventions ayant pour objet la recherche et le relèvement des blessés, sur terre et sur mer, les moyens de transport des blessés, les plus rapides et les moins pénibles pour eux, aux postes de secours les plus rapprochés, puis leur évacuation définitive. »

L'article 9 des statuts spécifie en outre que : « les prix institués pour le concours coïncidant avec l'exposition de 1907 sont au nombre de trois, qui seront distribués à ceux qui auront présenté, en tout ou partie, la meilleure solution du problème des secours à apporter aux blessés, le moyen le plus prompt et le plus sûr de rechercher et de relever les blessés sur le champ de bataille, sur terre et sur mer, les meilleurs types de civières et de véhicules pour transporter les blessés aux postes de pansement avec la plus grande rapidité et le moins de souffrance possible pour les blessés, les moyens de sauvetage sur mer, les meilleures installations dans les ambulances, les wagons, à bord des navires, etc., pour l'évacuation définitive. »

La somme mise à la disposition du jury s'élève à 20,722 roubles 35 kopeks, somme qui représente l'intérêt capitalisé pendant les 5 dernières années, du don de 100,000 roubles, de S. M. l'Impératrice Marie-Féodorowna de Russie.

Il y a lieu de déduire de cette somme une part des frais nécessités par l'Exposition organisée dans le Prince's Hall à Earl's

Court, par les soins du Comité central de la Croix-Rouge anglaise, en vue du concours. L'ensemble des frais s'élève à la somme de £ 500. Le Comité central de la Croix-Rouge anglaise, ayant bien voulu assumer la moitié des frais de l'exposition, la somme à déduire de ces frais à la charge du fonds Marie-Féodorovna s'élève donc à £ 250, soit de 2,350 à 2,400 roubles environ.

Le Jury international n'a pas eu d'autres frais pour ce concours.

Il reste donc une somme de 18,350 à 18,400 roubles à la disposition du concours.

Sur cette somme le jury propose à la VIIIe Conférence d'attribuer 18,000 roubles aux trois prix institués par les statuts du concours et le reste, soit 350 à 400 roubles (tout ou partie), à la confection des diplômes et des mentions honorables dont il sera question plus loin.

Vous avez admiré, mesdames et messieurs, l'excellente ordonnance de l'Exposition d'Earl's Court, et vous serez d'accord avec nous en adressant au Comité central anglais et, en particulier au dévoué président du comité d'organisation de la Conférence, M. J. Danvers Power, nos plus sincères remerciements pour le grand travail qu'a exigé cette remarquable exposition.

Plusieurs Comités centraux et un grand nombre d'exposants individuels ont pris part au concours, et l'on peut d'ores et déjà apprécier la portée considérable qu'a et qu'aura dans l'avenir la bienfaisante initiative de S. M. l'Impératrice Marie-Féodorowna pour la vitalité et le développement des sociétés de la Croix-Rouge et le bien des malheureuses victimes de la guerre.

Les objets exposés au Prince's Hall sont au nombre de près de 200 dont environ 150 ont pris part au concours.

Comme vous avez pu le constater, mesdames et messieurs, quelques sociétés de la Croix-Rouge, ainsi que l'ambulance des chevaliers de St-Jean de Jérusalem en Angleterre, ont contribué d'une façon très remarquable à l'intérêt de cette exposition.

Le Jury international ne pouvant, aux termes des statuts, décerner des prix à des « collectivités, » mais devant les attribuer aux seuls « inventeurs, » propose à la Conférence de remettre à quelques unes de ces Sociétés, à titre de reconnaissance pour leur coopération si efficace et comme témoignage de l'importance de leurs travaux, des *diplômes d'honneur*.

Nous vous proposons, de ce chef, de décerner des diplômes d'honneur :

A la Croix-Rouge de Russie, pour sa très remarquable exposition de l'organisation du matériel sanitaire employé pendant la campagne de Mandchourie.

A la Croix-Rouge allemande, pour sa belle exposition de modèles de trains ambulanciers.

A la Croix-Rouge italienne, pour sa très intéressante et suggestive exposition de photographies et diagrammes, rappelant la campagne antimalarique qu'elle poursuit avec autant d'activité que de succès depuis nombre d'années dans la campagne romaine.

A la Croix-Rouge japonaise, pour l'exposé remarquable qu'elle a fait de son activité pendant la dernière campagne, en regard du programme tracé par le concours de S. M. l'Impératrice Marie Féodorowna.

Enfin à la « St-John Ambulance Association, » en témoignage de notre admiration pour l'œuvre considérable qu'elle a accomplie déjà dans nombre de guerres et de calamités publiques.

Le Jury international du concours Marie-Féodorowna a pris connaissance, en outre, du remarquable mémoire sur « l'organisation prussienne du service sanitaire de guerre, sur l'organisation des brancardiers et sur le règlement concernant l'assistance volontaire en Prusse », mémoires qui lui ont été soumis par le délégué du Comité central d'Allemagne, M. le professeur Pannwitz. Le jury a été fort sensible à l'aimable attention dont il a été l'objet, et il prie le Generalstabsarzt der Armee, le Dr Schjerning, de bien vouloir accepter ses meilleurs remerciements pour la marque de bienveillance qui a été témoignée à ses travaux par l'envoi de si importants documents.

Pour ce qui regarde les moyens de secours admis au concours, le Jury international a établi, suivant l'article 9 des statuts, les trois catégories suivantes.

1e Les moyens de transport immédiats sur le champ de bataille, brancards, appareils pour relever les blessés et articles pour le premier pansement.

2e Les moyens de transport à partir des postes de pansement jusqu'aux trains sanitaires où jusqu'à l'ambulance, chariots et voitures diverses pour le service de la guerre.

3e Les transports en chemin de fer et les installations d'ambulance, les tentes, baraquements, et les postes de secours.

D'emblée, le Jury a constaté que, pour établir une répartition judicieuse et équitable entre les objets exposés, il y avait lieu de considérer dans les catégories prévues à l'article 9, et qui comportent déjà une subdivision entre les moyens de secours en usage sur terre et ceux employés sur mer, d'autres distinctions encore, telles que celles résultant de la nature du sol : pays de montagne ou de plaine, du climat : pays froids ou pays chauds, des conditions extérieures : guerres en pays civilisés ou en pays sauvages, etc. Les besoins en matériel de secours dans des éventualités aussi différentes des unes des autres, comportent une adaptation toute spéciale qui empêche les comparaisons, au point de vue du mérite et de l'utilité, entre des objets de même désignation.

A l'unanimité, le Jury international a donc estimé qu'il restait bien dans l'esprit des statuts du concours et des intentions de l'auguste donatrice, en qualifiant, pour chacun des trois prix de 6,000 roubles, deux *ex-æquo* ayant droit à 3,000 roubles chaque ; cela permet ainsi de récompenser, dans chacune des catégories, les inventeurs ayant le mieux possible répondu aux besoins, eu égard aux conditions dans lesquelles ils se trouvaient.

En conséquence, mesdames et messieurs, le Jury international du Fonds de l'Impératrice Marie-Féodorowna, vous propose de proclamer les récompenses suivantes :

Un prix de 6,000 roubles pour aménagement de chariots pour le secours aux blessés : *ex-æquo* à M. le général C. O. Melan, et à M. le colonel H. Hathaway, :

M. le général C. O. Melan (Russie), pour une charrette finlandaise à deux roues, dite système Waldberg-Spennert, avec brancard pour le transport des malades et blessés (cette voiture, d'une construction très solide bien que légère, a fait ses preuves pendant la guerre de Mandchourie).

M. le colonel H. Hathaway (Angleterre), pour un fourgon d'ambulance dit « Tonga » avec aménagement de tentes en guise de poste de secours (ce fourgon a rendu de grands services dans les Indes orientales pendant les dernières campagnes).

Un prix de 6,000 roubles pour brancards et leur aménagement pour le transport : *ex-æquo* à M. le Dr Auffret, et à M. Linxweiler

M. le Dr Auffret (France), pour son brancard dit « gouttière Auffret »

pour le transport des blessés à bord des vaisseaux (ce brancard a été adopté dans la marine française).

M. Linxveiler (Allemagne), pour ses différents systèmes de suspension élastique des brancards dans les wagons de chemin de fer et sur les chariots.

Un prix de 6,000 roubles pour construction et aménagement des baraquements ou tentes et postes de secours : *ex-æquo* à MM. Christoph et Unmack, et M. le Dr Boland.

MM. Christoph et Unmack (Allemagne), pour la baraque démontable dite de Dœcker, modifiée et perfectionnée par eux.

M le Dr Boland (Hollande), pour l'aménagement d'un poste de secours et de transport sur bicyclettes.

Il restait, mesdames et messieurs, parmi les moyens de secours exposés pour le concours, différents objets dignes tout au moins d'être remarqués. Le Jury, limité par le nombre des prix, mais désirant témoigner son approbation à quelques-unes de ces inventions, propose à la Conférence de décerner des *Mentions honorables* à quatre exposants :

M. Biagi (Italie), pour un brancard pliant.

M. Weber (Suisse), pour un brancard démontable.

La « St. John Ambulance Association », pour un brancard sur roues.

M. le Dr Matignon (France), pour son adaptation en sifflet de la plaque d'identité du soldat.

Ajoutons, pour terminer, que le Jury a été appelé, à regret, à rejeter quelques appareils fort ingénieux, de bonne fabrication, mais ne répondant pas suffisamment aux besoins de la guerre où les moyens de secours qui méritent la désignation de « les meilleurs », aux termes des statuts, sont aussi les plus simples et les plus faciles à réparer sur place.

Plusieurs de ces appareils trouveront pour les besoins de la vie civile, une adaptation excellente et peuvent être recommandés comme tels.

Mesdames et Messieurs,

Les statuts du Fonds de l'Impératrice Marie-Féodorowna prescrivent à l'article 3 que « La prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge aura à statuer sur la question de savoir s'il

convient de maintenir également pour l'avenir cette destination des prix, ou bien s'il y aura lieu de les affecter, en outre, à telle ou telle invention dans le vaste domaine des secours à apporter aux malades et aux blessés. Ainsi, ajoute cet article, il appartiendra à chacune des futures conférences internationales de la Croix-Rouge de spécifier les inventions ou perfectionnements auxquels ces prix pourraient être attribués » et à l'article 10 : « Le Jury formulera des propositions concernant le nombre futur des prix et leur mode de répartition. Il appartiendra à la VIIIme Conférence de statuer à titre définitif sur la destination et le montant de ces prix. »

Conformément à ces articles, le Jury international du Fonds de l'Impératrice Marie-Féodorowna, propose à la VIIIme Conférence de maintenir les trois catégories adoptées pour le concours actuel en ce sens que :

La 1re catégorie comporterait : les secours en première ligne (brancards, premiers pansements).

La 2me catégorie : les secours aux étapes ou sur la seconde ligne (moyens de transport sur roues, chariots, ou bateaux et postes de secours).

La 3e catégorie : les services aux arrière-postes, ambulances, baraquements, etc.

Le Jury propose, en outre, qu'il soit à l'avenir porté une attention spéciale à l'utilisation pratique sur le terrain des objets exposés, attendu que la présentation seule d'un appareil ne saurait en faire apprécier la valeur réelle. En tous les cas le Jury estime que les moyens de secours qui auraient été démontrés en activité de travail devront avoir la préséance sur les articles dont les jurés n'auront pu apprécier eux-mêmes le fonctionnement.

Dans le même ordre d'idée le Jury propose d'instituer, lors de la prochaine exposition, un concours d'exercices d'improvisation avec tels matériels donnés, à exécuter devant le jury. Cette innovation nous semble bien entrer dans le programme du concours et aurait une portée très heureuse sur l'instruction du personnel des sociétés de la Croix-Rouge.

D'autre part le Jury propose que des sujets spéciaux soient à l'avenir suggérés aux recherches des concurrents, de la sorte différents moyens de secours pourraient arriver, à l'occasion de cha-

que concours, au maximum de perfectionnement qu'ils comporteraient en ce moment.

Le Jury propose à cet égard, pour le prochain concours, un choix entre les sujets suivants :

1. Organisation des méthodes d'évacuation des blessés sur le champ de bataille, comportant une économie aussi complète que possible en brancardiers.

2. Lavabos portatifs pour la guerre.

3. Méthodes de paquetage des pansements dans les postes de secours et dans les ambulances.

4. Brancards à roues.

5. Port du brancard à dos de mulet.

6. Brancard pliant facilement portatif.

7. Transport des blessés entre les vaisseaux de guerre et les bateaux-hôpitaux et la côte.

Le Jury propose d'autre part à la Conférence, qu'à l'occasion des prochaines expositions quinquennales, ne soient admis à concourir pour les prix, que des objets au sujet desquels il n'aurait pas été fait de publication avant la Conférence précédente. Il importe en effet, à l'avenir, de limiter nettement ce qui doit être considéré comme invention nouvelle.

En outre, le Jury estime que, pour le prochain concours, les objets exposés en nature, de grandeur normale et prêts pour l'usage, devront avoir la préséance au point de vue des prix, sur les objets exposés en réductions. Exception serait faite, naturellement, pour les objets d'un transport trop difficile ou trop embarrassant, wagons, bateaux, etc.

Pour éviter un encombrement des expositions par des articles ne rentrant pas nettement dans le cadre du concours, il conviendra, en outre, qu'à l'avenir tous les objets admis au concours aient été acceptés par le Comité central de la Croix-Rouge du pays dont ils proviennent.

Enfin, vu la diversité des moyens de secours suivant qu'ils s'appliquent sur terre ou sur mer, en pays chaud ou pays froid, en plaine ou en montagne, en pays civilisé ou en pays sauvage, etc., il conviendra à l'avenir d'augmenter le nombre des prix, tout en conservant à trois prix principaux une importance prépondérante.

Nous proposons, en conséquence, à la VIIIme Conférence, admet-

tant que la somme disponible pour les prochains concours soit égale à celle du concours actuel, soit environ 18 mille roubles, de constituer :

Un premier prix de 6,000 roubles ; 2 deuxièmes prix de 3,000 roubles chaque et 6 troisièmes prix de 1,000 roubles chaque.

Au terme des statuts, la Conférence aura à prendre une décision à cet égard, mais sans doute, conviendra-t-il par déférence pour l'auguste bienfaitrice de la Croix-Rouge, de connaître auparavant les intentions de S. M. l'Impératrice Marie-Féodorowna à laquelle nous adressons encore, en terminant, l'expression de notre plus profonde reconnaissance pour sa bienfaisante initiative.

Le Jury du Fonds international de la Croix-Rouge,
Impératrice Marie-Féodorowna.

M. le professeur Zœge de MANTEUFFEL (Russie), *Président.*

M. le professeur Dr PANNWITZ (Allemagne).

Le prince Hugue DE DIETRICHSTEIN (Autriche).

M. le médecin principal de première classe LORTAT-JACOB (France).

Sir Frederick TREVES, Bart., G. C. V. O., C. B. (Grande-Bretagne).

Le comte Gian Giacomo DELLA SOMAGLIA (Italie).

S. E. Mr K. J. G. Baron de HARDENBROEK VAN BERGAMBACHT (Pays-Bas).

M. le Dr F. FERRIÈRE (Comité international).

GRÈCE

PERSONNEL DU COMITÉ CENTRAL

A la suite d'une erreur, l'article de notre dernier fascicule sur la composition du Comité central de la Croix-Rouge hellénique a été tronqué. Nous nous empressons de la rétablir dans son intégralité.

Jean A. VALAORITIS, sous-gouverneur de la Banque Nationale de Grèce, président de la Croix-Rouge grecque.

Dr N.-G. MAKAS, professeur à l'Université d'Athènes, vice-président de la Croix-Rouge grecque.